

Norbert TURINI

ARCHEVEQUE DE MONTPELLIER

Montpellier, le 9 juillet 2026

Madame, Monsieur le Député,

Au moment où vous allez voter la loi relative à la fin de vie, je me permets de vous adresser cette lettre, non pour entrer dans un débat partisan, mais pour faire entendre une parole humaine, spirituelle et profondément fraternelle.

Les évêques de France ont exprimé avec clarté leur opposition à ce texte. Je m'inscris dans cette prise de position, par fidélité à l'enseignement de l'Église, mais aussi par souci du bien commun et du respect de la dignité de toute personne humaine.

L'Église ne parle pas ici au nom d'une idéologie, encore moins d'un pouvoir moral qui s'imposerait de l'extérieur. Elle parle à partir de l'expérience millénaire de l'accompagnement des personnes fragiles, souffrantes, âgées, en fin de vie. Elle parle à partir de visages, de mains tenues, de silences habités, de paroles murmurées au seuil de la mort.

La vie humaine, de son commencement à son terme naturel, n'est pas un bien disponible. Elle est relation, elle est don, elle est confiée. Introduire dans la loi la possibilité de provoquer intentionnellement la mort, même au nom de la compassion, constitue une rupture anthropologique majeure. Ce n'est pas seulement un nouveau droit que l'on crée : c'est un changement profond dans le regard que notre société porte sur la vulnérabilité.

La souffrance appelle la solidarité, non l'élimination de celui qui souffre. La dépendance appelle la présence, non la disparition. La dignité d'une personne ne se mesure ni à son autonomie, ni à son utilité sociale, mais au simple fait qu'elle est humaine.

L'Église affirme avec force qu'il existe une autre voie : celle du développement réel et équitable des soins palliatifs, celle de l'accompagnement global – médical, psychologique, social, spirituel –, celle du refus de l'acharnement thérapeutique comme de l'abandon. Soulager sans supprimer. Accompagner sans provoquer la mort.

Nous savons aussi combien la notion de liberté peut être fragilisée lorsque la solitude, la peur de devenir un poids, la pression économique ou sociale s'invitent dans la décision. Une société juste ne peut faire peser, même implicitement, sur les plus fragiles la question : « Pourquoi es-tu encore là ? »

Enfin, je veux redire l'importance absolue de la liberté de conscience des soignants. On ne peut construire une société fraternelle en contraignant celles et ceux qui ont fait le choix de soigner à poser des gestes contraires à leur conscience la plus intime.

Madame, Monsieur le Député, votre responsabilité est grande. La loi ne dit pas tout, mais elle dit quelque chose de ce que nous voulons devenir ensemble et c'est cela qui m'inquiète. Au nom de l'Évangile de la vie, au nom de la fraternité humaine, au nom des plus fragiles qui n'ont pas toujours voix au chapitre, je vous appelle respectueusement à ne pas ouvrir une voie dont nous ne mesurerions que trop tard les conséquences.

Avec l'assurance de ma considération respectueuse,



+ Norbert TURINI

Archevêque de Montpellier